



Pourquoi plus de donations avant le 6 mai ?

La question

François Hollande a annoncé qu'il allait durcir le régime fiscal des donations. Du coup, de nombreuses familles se rendent chez leur notaire pour bénéficier de l'abattement actuel.

Entretien

Hubert Gaudré, notaire, premier vice-président de la chambre interdépartementale de Basse-Normandie.

Pourquoi tant de monde chez les notaires avant l'élection présidentielle ?

Les donations et les successions sont actuellement exonérées de taxation jusqu'à 159 000 €, par parent et par enfant. Ce montant a été fixé par la loi Tepas d'août 2007 (1). Il était auparavant de 50 000 €. Dans son programme, François Hollande a prévu que cet abattement passerait à 100 000 € par parent et par enfant, c'est une des raisons pour lesquelles des clients viennent nous voir en ce moment. Ils anticipent.

Jusqu'à quand peuvent-ils le faire ?

Beaucoup s'imaginent que la date butoir est le 6 mai. En réalité, si une loi modificative des finances devait être votée, elle le serait après la constitution de l'Assemblée nationale, donc vraisemblablement dans le courant de l'été. Pour beaucoup, qui hésitent à faire des donations à leurs enfants, l'élection a joué le rôle d'un élément déclencheur.

Quel est le risque de se précipiter ?

Nous devons veiller à ce que le client ait conscience de son acte. Une donation peut avoir des conséquences fâcheuses, si par exemple la personne se retrouve placée dans un établissement spécialisé, elle risque d'avoir besoin de ses biens. En cas de dépendance, il faut pouvoir y faire face. Par principe, je suis assez



Hubert Gaudré, comme beaucoup de notaires, connaît actuellement un accroissement de la demande d'actes de donation.

souvent hostile à la donation de la résidence principale. C'est souvent prématuré de la donner à ses enfants pour qu'ils ne paient pas d'impôts plus tard. Des clients parfois conservent l'usufruit de leur propriété mais on ne peut pas économiser l'impôt et garder la totale maîtrise de son bien. Une fois que c'est donné, c'est donné.

Depuis quand avez-vous observé le phénomène ?

Ça a commencé en février et c'est

très présent actuellement, alors que traditionnellement, les donations se font durant les quinze derniers jours de l'année, au moment où toute la famille est réunie. On essaie parfois de pondérer certaines demandes. Mais 60 000 € d'abattement en moins, cela se traduit facilement par plus de 10 000 € de droits de mutation supplémentaires. Avec la réforme sur la plus-value en plus, les clients sont un peu à l'affût pour éviter une fiscalité trop lourde. C'est plus vrai dans les régions où l'immobilier est plus cher.

Les notaires ne peuvent pas deviner l'évolution des textes. L'année dernière, nous avons connu quatre lois des finances modificatives. Le discours d'aujourd'hui sera sans doute différent dans trois mois.

Recueilli par
Arnaud TOUCHARD.

(1) La loi « Tepas » est la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, surnommée « paquet fiscal ».